

DEC211388DR07

Décision portant nomination de M. Hervé CARDON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5276** intitulée « **Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement** » et nommant **M. Eric DEBAYLE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5276** en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que **M. Hervé CARDON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 04 et 05 octobre 2010 et du 15 au 17 novembre 2010** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Hervé CARDON**, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5276** intitulée « **Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Hervé CARDON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Hervé CARDON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 25 mars 2021



Le directeur de l'unité
Eric DEBAYLE

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

